



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025

Date de convocation 19 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Simone CHARPENTIER, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, M. Thierry MICHOUX, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Daniel BURLOT, Mme Céline LE DORE, Mme Léone LE PROVOST, Mathieu SAINT-CAST, M. Hugues LESAGE, Mme Jeannine NARDUZZI, M. Daniel SANTIER (arrivée 19h25), Mme CHNOUKI Catherine

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, M. Vincent RAOUL

Madame Jeannine NARDUZZI a été nommée secrétaire de séance

PANNEAU DÉCORATIF ROND POINT

Les travaux d'aménagements paysagés sont en cours sur le rond-point Notre Dame et afin de marquer l'entrée dans la commune, trois entreprises ont été sollicitées pour réaliser un panneau en corten agrémenté du logo de la commune.

IJA Ferronnerie pour un montant de 2 995.30 € TTC

Ferronnerie Serge Lopin pour un montant de 1 804.50 € TTC

L'entreprise JEZEQUEL Publicité pour un montant de 2 587.20 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE le report du vote à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

CONVENTION FGDON 2025.

Dans le cadre de la prévention contre les dégâts occasionnés par les rongeurs aquatiques (classés organismes envahissants), des actions de régulation et de lutte sont obligatoires.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, anciennement FECODEC) concernant la lutte contre les populations de rongeurs aquatiques.

Le directeur propose la reconduction du programme de régulation de ces populations par piégeage. Le coût à la charge de la commune serait de 168.56 € T.T.C. par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles concernant la lutte contre les populations de rongeurs aquatiques d'un montant de 168.56 € T.T.C. pour 2025.

AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS EN SORTIE DU GIRATOIRE RD4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme convenu lors de la signature de marché avec le Département pour le projet du rond-point, l'aménagement des trottoirs en sortie du giratoire en direction de la RD4 était programmé.

L'entreprise EUROVIA titulaire du marché présente un devis d'un montant de 17 212.80 € TTC

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (arrivé Daniel Santier),

VALIDE le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 17 212.80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

INSTALLATION FIBRE CLUB HOUSE

Un devis pour l'installation de la fibre dans le bâtiment du Club House a été demandé à Orange. Celui-ci s'élève à 1 558,80 € TTC.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Orange pour un montant de 1 558.80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DÉBITUMISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

Madame Karine LE VAILLANT informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont été sollicitées afin de faire un devis pour débitumer une partie de la cour d'école pour le projet des élèves de CE1/CE2.

L'entreprise ETA Le Saulnier pour un montant de 3 348.00 €TTC

L'entreprise COLLIN TP pour un montant de 3 186.00 €TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise COLLIN TP pour un montant de 3 186.00 €TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DÉPENSES EQUIPEMENT RASED

La commune de Lantic a été sollicité par la commune de Plérin suite à la prise de fonction de Mme LE FLOHIC, psychologue scolaire qui intervient sur notre territoire afin de l'équiper en matériels numérique et pédagogique. Une proposition de convention visant à répartir les charges liées à ces dépenses d'investissement pour le RASED est proposée, au prorata du nombre d'élèves de chaque commune concernée.

Les besoins sont les suivants :

Désignation	Montant TTC
Ordinateur portable 16'' (avec sacoche et souris)	650.00 €
Imprimante laser individuelle multifonction	120.00 €
Smartphone (avec protection)	220.00 €
Mallette de tests WPPSI-IV	2 100.00 €
Total	3 090.00 €

Le Conseil Municipal s'interroge sur cette demande, Mme LE FLOHIC ayant un employeur, en l'occurrence l'Education Nationale qui devrait être en mesure de lui fournir le matériel nécessaire à ses interventions dans les écoles. Une nouvelle fois les collectivités locales sont sollicités pour palier au manquement de l'état.

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 5 voix contre (Mme NARDUZZI, Mme LE DORÉ, Mme OLLIVIER, Mme LE PROVOST, Mme LE VAILLANT) 2 abstentions (M. MICHOUX, Mme CHARPENTIER) et 9 voix pour,

DÈCIDE de participer à l'acquisition du matériel de Mme LE FLOHIC, psychologue scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes concernées.

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SCEA DU PARC FLEUR A LANNEBERT

Après avoir entendu l'exposé du Maire présentant la demande de SCEA du Parc Fleur de Lannebert lieu-dit « 1 Kergaff » d'un élevage porcin de 1245 animaux équivalents, du 5 janvier 1999 au nom de

Monsieur Hervé HELLO, modifié le 9 juillet 2010 au nom de Monsieur Aurélien HELLO devenu Parc Fleur en vue de :

- La déconstruction de trois bâtiments, suivie de la reconstruction d'un seul bâti et l'extension d'un bâtiment existant ;
- L'augmentation des effectifs de l'élevage porcin à 1980 animaux équivalents ;
- La mise à jour du plan de gestion des effluents ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Émet un avis favorable à cette demande de régularisation avec 15 voix pour et une abstention (M. Hugues LESAGE).

CRÉATION STRUCTURE OSIER VIVANT - CARINE LOSAY « FIL DE BOIS »

De nombreux travaux d'aménagements paysagés sont en cours sur la commune et afin d'agrémenter les nouveaux massifs, il a été demandé à Mme Carine LOSAY d'intervenir avec les services techniques pour la création de différentes structures en osier vivant.

- | | |
|--|-------------|
| • Deux haies en osier vivant de 7m de long
Bottes d'osier vifs (brins de 2.50m et plus) | 350 euros |
| • Trois structures végétalisées sur rond-point St Michel
Bottes d'osier vif (brins de 1.80m/2m) | 350 euros |
| • Création et période de formation avec les agents des
Services techniques
3 jours à 450 euros/jour soit | 1 350 euros |

TOTAL (franc de TVA) 2 050 euros

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de Carine LOSAY « Fil de bois » pour un montant de 2 050 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

AFFAIRES DIVERSES

Déclarations d'Intention d'Aliéner

- Propriété de Madame Marie-Yolande TANGUY, allée des Belles Vues, parcelle D 2743
- Propriété de Madame Emmanuelle PAUMIER, 19 rue du Bosq, parcelles D 1163 et D 2350
- Propriété de AMROUCHE/LE CAM, impasse du Grand Clos Houard, parcelles C1284 et 1286, D2409 et 2436

Fin de séance 20h30

Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian LE MAITRE



La secrétaire,
Jeannine NARDUZZI

